

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1465 Arrêté promulguant

n° 1465

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 novembre 1962

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro

30 novembre 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis l'arrêté interministériel du 17 août 1962 déclarant applicable aux Territoires d'Outre-Mer l'arrêté du 21 mars 1962 relatif aux conditions de navigabilité des aéronefs civils (J.O.R.F. du 1er avril 1962, p. 3466).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Chef du Territoire et par délégation : Le Secrétaire Général, M. LEVALLOÏS.